



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

PROCES VERBAL COMMISSION DEPARTEMENTALE JEUNES ECHANGES DE MAILS ET REUNION DU 22 DECEMBRE 2021

Membres présents : Lydie Le Lay, Max Gouès, Gilbert Le Gall, Denis Le Dez, Dominique Bialgues et Jean Pierre Héréus.

Soutien technique : Jérémy Laot.

Echanges de mails et réunion restreinte au district à Brest le 22 décembre 2021.

Début de séance : 10 h 00.

1° Modification du PV du 13-12-21 :

Match U17 D2 poule C du 04/12 Gj Horn Plouéan vs Cléder Us : réserves irrecevables de Cléder Us sur la participation de plusieurs joueurs de Gj Horn Plouéan car posées par un mineur. La commission entérine le score soit :

Gj Horn Plouéan	3 points 2 buts
Cléder Us	0 point 0 but

Néanmoins après examen des remarques transmises par le club de l'US Cléder Sibiril sur la décision prise le 13/12/21, la commission infirme le fait que « les joueurs concernés étaient en règle car retour dans leur catégorie U17 ». En effet il convient de reconsidérer la définition d'équipes supérieures objet de l'article 85 des règlements généraux de la LBF à savoir :

Article 85 - Équipes supérieures

La notion d'équipe supérieure doit s'entendre de l'équipe engagée dans une compétition de niveau hiérarchique supérieur à laquelle un joueur peut participer sans avoir à justifier d'une autorisation médicale de surclassement.

Cette position constitue aujourd'hui une jurisprudence établie.

Lorsque l'on veut savoir, face à une situation d'espèce, s'il y a lieu d'appliquer l'article 86 ci-dessous, il appartient alors d'examiner successivement les 4 critères suivants :

1. la catégorie d'âge du joueur concerné
2. les catégories d'âge auxquelles sont ouvertes les compétitions concernées
3. l'obligation ou non pour ce joueur de bénéficier d'un surclassement pour participer à ces compétitions
4. le niveau hiérarchique des compétitions concernées

Siège : 2 Avenue Georges Pompidou 29200 BREST - Tel 02 98 47 62 47 secretariat@foot29.fff.fr

Antenne : 4 Rue Anne Robert Jacques Turgot 29336 QUIMPER CEDEX - Tel 02 98 47 62 47 dtrepos@foot29.fff.fr



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Article 86 Dispositions spéciales concernant les joueurs ayant évolué en équipes supérieures : Ne peut participer à un match de championnat de Ligue, de District, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 des Règlements Généraux de la F.F.F., disputée par l'une des équipes supérieures de son club, lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel, de foot à 11, le même jour ou dans les 24 heures suivantes (sauf cas relatif à l'article 89-2).

En application de ces articles, les joueurs U17 ayant évolué dans l'équipe U18 n'étaient donc pas qualifiés pour ce match U17.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la ligue de Bretagne.

2° Championnats :

Match U16 D3 poule B du 27/11 RC Porzay vs US Quimper : échanges de coup entraînant l'arrêt du match à la 60^{ème} minute sur le score de 4 à 2 en faveur de l'US Quimper. La commission donne match perdu par pénalité aux 2 équipes à savoir :

RC Porzay	- 1 point 0 but
US Quimper	- 1 point 0 but

Match U17 D3 poule B du 11/12 Plougastel FC 2 vs PL PR Brest : l'éducateur Daoud KADDAR du PL PR Brest est mentionné sur la FMI alors que celui-ci est suspendu de 3 matchs fermes à compter du 29/11. La commission donne donc match perdu par pénalité au PL PR Brest à savoir :

Plougastel FC 2	3 points 3 buts
Brest Pilier Rouge	- 1 point 0 but

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la ligue de Bretagne.

3° Coupes :

Les équipes montant en Ligue et celles descendant de Ligue ne participent pas aux coupes de district.

Catégorie U14 : 47 équipes engagées.

- Tour de mise à niveau le 15/01/22 pour 15 matchs 7 zone géographique Sud et 8 zone géographique Nord. Les 30 équipes concernées par ces 15 matchs sont 22

Siège : 2 Avenue Georges Pompidou 29200 BREST - Tel 02 98 47 62 47 secretariat@foot29.fff.fr

Antenne : 4 Rue Anne Robert Jacques Turgot 29336 QUIMPER CEDEX - Tel 02 98 47 62 47 dtrepos@foot29.fff.fr



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

équipes niveau 4 et 8 équipes niveau 3 mal classées en sous-phase 2 de championnat.

- 1/16^{ème} de finale du 22/01/22 par tirage au sort intégral de 7 matchs zone Sud et 9 matchs zone Nord.

Catégorie U15 : 70 équipes engagées.

- Tour de mise à niveau du 08/01/22 pour 6 matchs 3 zone Sud et 3 zone Nord, les équipes concernées étant de niveau N4 et n'ayant pas de match en retard de championnat le 08/01/22.
- 1/32^{ème} de finale du 15/01/22 par tirage au sort intégral de 32 matchs 13 zone Sud et 19 zone Nord.
- 1/16^{ème} de finale du 22/01/22 par tirage au sort intégral de 16 matchs en 2 zones géographiques.

Catégorie U16 : 45 équipes engagées.

- Tour de mise à niveau du 15/01/22 pour 13 matchs 6 zone Sud et 7 zone Nord, les équipes concernées étant 23 de niveau D3 et 3 de niveau D2 mal classées en sous-phase 2 de championnat.
- 1/16^{ème} de finale du 22/01/22 par tirage au sort intégral de 16 matchs 6 zone Sud et 10 zone Nord.

Catégorie U17 : 41 équipes engagées.

- Tour de mise à niveau du 15/01/22 pour 9 matchs 4 zone Sud et 5 zone Nord, les 18 équipes concernées étant de niveau D3.
- 1/16^{ème} de finale du 22/01/22 par tirage au sort intégral de 16 matchs 8 zone Sud et 8 zone Nord.

Catégorie U18 : 23 équipes engagées.

- Tour de mise à niveau du 15/01/22 pour 7 matchs 3 zone Sud et 4 zone Nord, les 14 équipes concernées étant de niveau D2.

Clôture de la séance : 12 h 45.

Prochaine réunion : Le 14 janvier (horaire et lieu à préciser).

Le Secrétaire de la commission
G. LE GALL

Le Président de la commission
M. GOUES

Siège : 2 Avenue Georges Pompidou 29200 BREST - Tel 02 98 47 62 47 secretariat@foot29.fff.fr

Antenne : 4 Rue Anne Robert Jacques Turgot 29336 QUIMPER CEDEX - Tel 02 98 47 62 47 dtrepos@foot29.fff.fr